

PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Procédé de prise en charge des personnes en situation de handicap

READAPTATION A LA CONDUITE

Pour les titulaires du permis de conduire, un test sur notre véhicule, avec ou sans adaptation, vous permettra d'évaluer vos capacités à circuler en toute sécurité et d'envisager les différentes possibilités :

- **aucune adaptation ou simple voiture automatique** : visite médicale nécessaire pour pouvoir conduire
- **adaptation du véhicule** : visite médicale et formation nécessaires pour **régulariser le permis** de conduire

PERMIS AVEC VEHICULE ADAPTE

Cette formation, réalisée sur mesure, s'adresse aux personnes en situation de handicap et pour lesquelles l'apprentissage de la conduite nécessite un aménagement du poste de conduite.

Une évaluation des aptitudes à la conduite est réalisée en début de formation,

PERMIS SUR VEHICULE SUR-ADAPTE

Cette formation, réalisée sur mesure en fonction du/des handicap(s) de l'élève, permet la conduite en fauteuil sans aucun transfert,

L'évaluation se fait sur une demi-journée en présence d'un enseignant référent et d'un technicien d'une société spécialisée dans l'aménagement des véhicules pour personnes à mobilité réduite,

Nous mettons à disposition de l'élève un ergothérapeute pour faciliter le financement de la formation de conduite et/ou du véhicule

PARCOURS DE FORMATION

Evaluation

**Visite
médicale**

Véhicule adapté ou véhicule
sur-adapté

Formation

Régularisation

(si permis déjà obtenu)

Examen

(si permis à passer)



EQUIPE ENCADRANTE ET MOYENS MATERIELS

Deux formateurs spécialisés dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière à destination des personnes à situation de handicap,

Un parc automobile en boîte automatique et manuelle permettant la recherche des meilleures adaptations possibles en fonction de la situation de handicap,

Un partenariat avec la société ACA, spécialiste en aménagement des voitures pour les rendre accessibles et praticables aux personnes en situation de handicap,